



GERVILLIE IMMOBILIER

**HONORAIRES TRANSACTION TTC  
(TVA Incluse au taux de 20%)**

**MANDAT DE RECHERCHE :**

- Mandat de recherche d'acquéreur : **honoraires à la charge du vendeur.**
- Mandat de recherche d'un bien immobilier : honoraires à la charge de l'acquéreur.

**TRANSACTION :**

Sur la part comprise entre :

+ 0 à 34 000 Euros.....	4000 €
+ 35 000 à 44 000 Euros.....	10 %
+ 45 000 à 54 000 Euros.....	9 %
+ 55 000 à 79 000 Euros.....	8 %
+ 80 000 à 99 000 Euros.....	7 %
+ 100 000 à 119 000 Euros.....	6 %
+ 120 000 à 159 000 Euros.....	5 %
Au-delà.....	4 %

**LE MONTANT DES HONORAIRES EST ARRONDI AU MILLIER SUPERIEUR ET EN TTC**

**Honoraires baux commerciaux / professionnel : 2 mois de loyer hors taxes à la charge du preneur**

(hors frais de rédaction par le notaire)

**AVIS DE VALEUR :**

- Simple : 50 euros TTC
- Avec dossier écrit : 300 euros TTC.

HONORAIRES LOCATION	TTC
---------------------	-----

**Honoraires à la charge du locataire**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	7.02 % TTC du loyer annuel hors charges
	Plafonnés à 8 € TTC / m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1.25 % TTC du loyer annuel hors charges
	Plafonnés à 3 € TTC / m <sup>2</sup>

**Honoraires à la charge du bailleur**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	7.02 % TTC du loyer annuel hors charges
	Plafonnés à 8 € TTC / m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1.25 % TTC du loyer annuel hors charges
	Plafonnés à 3 € TTC / m <sup>2</sup>

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014. Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société

**Barème établi le 30/04/2017**